

VILLE de PERONNE
Département de la Somme

DELIBERATIONS D
Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le mardi trente juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers représentés : 01
Conseiller excusé : 01
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération : 46-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme DEGUINE, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT (arrivée à 19h11), M. BAHRI, M. HUGUET.

Elu absent mais représenté : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU

Elue absente excusée : Mme FARSI

Elu absent non excusé : /

Versement de la subvention municipales 2026 – Péronne Futsal Club

L'association Péronne Futsal Club, représentée par son Président, Monsieur Kévin PINCHON, sollicite l'octroi d'une subvention municipale au titre de l'année 2026.

En raison des modifications intervenues au sein des instances dirigeantes, l'association n'a pas été en mesure de présenter un bilan financier dans le délai imparti nécessaire à l'instruction de sa demande de subvention.

Néanmoins, la situation a été régularisée et le bilan financier a été transmis le 13 mai 2026, permettant l'examen complet du dossier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** à l'association Péronne Futsal Club une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros au titre de l'année 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,

Monsieur Gautier MAES

